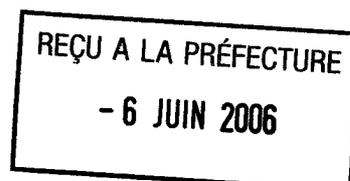


Service instructeur
Service des Actions Sportives

N° 10e/23-06

Service consulté



REPRESENTATION DU CONSEIL GENERAL AU SEIN DU CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT

Résumé : *Il est proposé de désigner Monsieur Jean SCHUSTER, Président de la Commission Jeunesse, Sport et Vie Associative, comme représentant du Président du Conseil Général au sein des commissions départementale et régionale du Centre National pour le Développement du Sport CNDS.*

Le décret 2006-248 du 2 mars 2006 porte création du Centre National pour le Développement du Sport, établissement public administratif placé sous la tutelle du ministre chargé des sports, qui prend la suite de l'ex-Fonds National pour le Développement du Sport ;

Il s'agissait d'un compte d'affectation spécial, créé en 1976 et qui vient d'être clos au 31 décembre 2005.

Les missions de ce nouvel établissement public sont les suivantes:

- Le développement de la pratique sportive par tous les publics (au travers de subventions de fonctionnement aux associations et aux groupements sportifs, réparties au plan régional et départemental)
- L'aménagement du territoire dans le domaine sportif (par des subventions d'équipement aux collectivités territoriales et associations sportives)
- La promotion du rayonnement international du sport français (par le financement des actions du CNOSF et la mise en œuvre du programme national de développement du sport 2006/2008).

Ses ressources proviennent d'un prélèvement sur les mises de la Française des Jeux (2% qui rapporteront 173 M€ de recettes) et du produit de la taxe de 5% sur les droits de retransmission télévisée des manifestations sportives (40 M€).

REÇU A LA PRÉFECTURE

- 6 JUIN 2006

Pour la répartition des subventions d'équipement, un comité de programmation est chargé de donner un avis au Conseil d'Administration sur la programmation annuelle des projets.

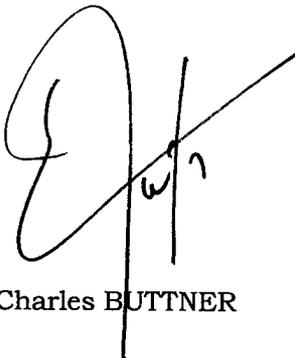
Pour les subventions de fonctionnement, chaque région se voit allouer par le Conseil d'Administration du CNDS, une dotation financière annuelle, fixée pour l'Alsace à 3 225 113 €.

La Commission Régionale du CNDS, réunie le 12 avril 2006 à l'Hôtel du Préfet de Région a proposé une répartition à hauteur de 1 009 705 € pour le Haut-Rhin et 1 452 991 € pour le Bas-Rhin. Pour mémoire, l'enveloppe 2005 s'élevait pour le Haut-Rhin à 921 816 € et 1 326 515 € pour le Bas-Rhin.

Les dispositions relatives à l'organisation territoriale du CNDS, prévoient, en outre, la création d'une commission départementale chargée d'émettre un avis sur les demandes de subvention présentées par les comités et les clubs sportifs du Haut-Rhin, ainsi que la participation, avec voix consultative du Président du Conseil Général.

Compte tenu de l'importance pour le Conseil Général d'entretenir un partenariat avec tous les acteurs du sport dans le département, notamment le Comité Départemental Olympique et Sportif et la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative, il vous est proposé de désigner le Président de la 10^{ème} Commission Jeunesse, Sport et Vie Associative, Monsieur Jean SCHUSTER pour représenter le Département au sein de ces deux instances.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Buttner', written over a vertical line that extends from the name below.

Charles BUTTNER